



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures et des
Transports et Aériens (MITTA)



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : SENEGAL

NOM DU PROJET : PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N ° de prêt / N ° de crédit : Crédit IDA 70550, IDA 70560 et IDA-73400

Titre de la mission : Sélection d'un Consultant pour la formation en résilience climatique pour le personnel de l'UGP et des partenaires institutionnels dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) du Nord et du Centre

N° de référence : SN-AGEROUTE-367888-CS-QCBS

La République du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 317 millions en vue de couvrir le coût du Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones de production Agricoles (PCZA) du nord et du centre et a l'intention d'affecter une partie des fonds pour financer les services de consultances relatif au renforcement des capacités du personnel de l'UGP, de l'AGEROUTE et des membres du Ministère des Infrastructures et des Transport Terrestres et Aériens.

Le programme de formation est axé autour des thèmes suivants :

- Impacts du changement climatique sur les infrastructures de transport
- Évaluation de la vulnérabilité des infrastructures
- Stratégie d'adaptation et de mitigation
- Cas pratiques et études de cas

L'atelier de formation se déroulera en une session de six (06) jours et le Consultant devra :

- Proposer la méthodologie à suivre pour l'atteinte des objectifs de la formation ;
- Élaborer le programme de la session de formation ;
- Élaborer les supports de formation ;

- Préparer la cartographie en utilisant un système d'information géographique ouvert et performant tel que QGIS ou équivalent ;
- Assurer la formation à partir d'exemples concrets (cas pratiques issus des expériences) ;
- Préparer des études de cas en rapport avec le projet ou de projets similaires ;
- Encourager les débats constructifs et les dialogues participatifs durant les sessions et maintenir le flux des échanges d'une session à une autre en informant régulièrement les participants des progrès réalisés, les questions déjà traitées et les prochaines étapes ;
- Diriger et animer les travaux de groupe.
- Assurer le secrétariat et produire un rapport de formation en mettant l'accent sur les points forts, et les recommandations.
- Mettre à la disposition des participants les supports de formation en version électronique;
- Déposer un rapport de synthèse sur la formation dispensée.

Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : mlye@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn;
ageroute@ageroute.sn

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) du Sénégal invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience.

Les manifestations d'intérêt à soumettre par les Consultants seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Expérience générale du cabinet/bureau en matière de formations au cours des 10 dernières années ;
- Expérience dans l'élaboration de plans ou programmes de formation collective dans le domaine de la résilience climatique des infrastructures au cours des 10 dernières années ;
- Expérience dans le secteur des transports.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour la réalisation de la formation.

NB : Il est obligatoire que les références soient justifiées par des attestations de service fait délivrées par les Clients.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout

2018, Novembre 2020 et Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC). Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) ((**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023**) « Règlements de Passation des marchés » ;

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence

Tel (221) 33 869 07 51 Email : rndour@ageroute.sn ; mlye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn ; ageroute@ageroute.sn

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le 17 septembre 2024 à 11 h 30 mn précises (GMT).

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un Consultant pour la formation en résilience climatique pour le personnel de l'UGP et des partenaires institutionnels dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) du Nord et du Centre »

Le Directeur Général
Mamadou NDAO